



11ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OSRAO SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, TENUE À CONAKRY - RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, DU 3 AU 5 JUILLET 2024

## DÉCLARATION DE CONAKRY

La 11ème Assemblée générale de l'Organisation Ouest-Africaine de Sécurité Routière (OSRAO) s'est tenue à Conakry en République de Guinée du 3 au 5 juillet 2024.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le ministre des Transports de Guinée, qui est également porte-parole du gouvernement, M. Ousmane Gaoual DIALLO, et le ministre de Sécurité et de la Protection Civile, Bachir DIALLO, ont déclaré la cérémonie ouverte. D'autres hauts fonctionnaires du gouvernement de la République de Guinée étaient également présents.

Les États membres suivants étaient présents : BÉNIN, BURKINA FASO, GHANA, GUINÉE, LIBÉRIA, MALI, NIGER, NIGERIA, SIERRA LEONE, SÉNÉGAL et TOGO.

Étaient également présents le Maroc et iRAP. Veuillez consulter la liste de présence en annexe

Le Directeur Général d'AGUISER, Thierno Mamadou BARRY a chaleureusement accueilli tous les membres et participants à Conakry et a exhorté tous les participants à profiter de l'hospitalité de la Guinée.

L'Assemblée a déclaré ce qui suit :

a) L'Assemblée a noté que la sécurité routière est une responsabilité partagée et que des efforts doivent donc être déployés par les agences chefs de file pour garantir que toutes les parties prenantes des stratégies nationales de sécurité routière jouent efficacement leur rôle avec des résultats mesurables et limités dans le temps.

b) L'Assemblée générale a lancé un appel aux gouvernements des États membres de la CEDEAO/OSRAO à donner la priorité et à apporter un soutien adéquat aux agences nationales chefs de file en matière de sécurité routière.

c) L'Assemblée a exhorté tous les pays d'Afrique de l'Ouest à adhérer à toutes les conventions des Nations Unies sur la sécurité routière et à veiller à ce que les conventions soient adaptées aux réalités nationales.

d) Les États membres ont été invités à se préparer pleinement et à participer à la 4e Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière à Marrakech, au Maroc, en février 2025.

e) Tous les États membres de la sous-région ouest-africaine ont été invités à ratifier la Charte africaine de la sécurité routière et à mettre pleinement en œuvre le Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique.

- f) Tous les États membres ont été invités à assurer la pleine mise en œuvre de la Charte de la sécurité routière et du cadre politique des transports de la CEDEAO.
- g) L'Assemblée a observé la nécessité d'une coopération et d'une collaboration entre les agences chefs de file et a encouragé le partage d'expériences sur les meilleures pratiques.
- h) L'Assemblée générale a invité tous les États membres à veiller à ce que les agences chefs de file en matière de sécurité routière soient entièrement financées, opérationnelles et dotées des pouvoirs législatifs appropriés.
- i) L'Assemblée a appelé tous les États membres à créer une agence chef de file dédiée à la sécurité routière, conformément à la résolution des Nations Unies et au chapitre africain sur la sécurité routière, en utilisant tous les instruments du droit.
- j) L'Assemblée générale a appelé les agences chefs de file à former des synergies avec les parties prenantes concernées pour atteindre l'objectif mondial de réduire de moitié les décès et les blessures d'ici 2030.
- k) L'Assemblée a observé des divergences dans la collecte et l'analyse des données et a appelé toutes les agences chefs de file à former un Comité national sur la collecte et l'harmonisation des données.
- l) L'Assemblée a convenu de former une synergie avec iRAP pour créer OSRAORAP pour les programmes d'évaluation routière et la formation du personnel des agences de sécurité routière de la sous-région.
- m) L'Assemblée a lancé un appel aux agences chefs de file à donner la priorité à la sensibilisation du public, à l'application et au respect des règles de circulation routière et à mener des actions de sensibilisation à travers les institutions traditionnelles et religieuses.
- n) L'Assemblée a mis l'accent sur la construction de voies piétonnières et de pistes cyclables pour promouvoir l'inclusion dans la construction des routes.
- o) L'Assemblée a lancé un appel aux États membres à promouvoir les moyens de transport intermodaux en vue de rendre les établissements humains urbains inclusifs, sûrs, résilients et durables, conformément aux ODD.
- p) Les États membres ont convenu à l'unanimité d'organiser la douzième Assemblée générale au Burkina Faso.
- q) Il a été rappelé à tous les États membres leurs obligations financières envers l'OSRAO pour sa subsistance et sa viabilité, tout en appelant au paiement rapide et régulier des cotisations.
- r) L'Assemblée générale a amendé la Constitution en ce qui concerne le mandat des exécutifs de quatre ans renouvelables à trois ans non renouvelables.

s) L'Assemblée générale a exprimé son appréciation et sa gratitude au Gouvernement et au Peuple de la République de Guinée et félicite AGUISER pour avoir organisé une Assemblée générale réussie.

t) L'Assemblée Générale a été déclarée close par le Premier Ministre de la République de Guinée, Monsieur BAH Oury accompagné de la plus haute délégation du Gouvernement guinéen.

**Fait à Conakry, ce 5 juillet 2024**